



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE
DU CONSEIL GENERAL
DU 4 MAI 2026 – DE 19H30 A 20H34
A la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle

Mesdames, Messieurs,

Présidence

André SCHIBLER (PS), Président Doyen d'âge (point 1)
Béatrice DOHNER-GRANDJEAN (PS), Présidente (dès le point 2)
Brian HOFER (PLR), Vice-Président (dès le point 2)

Bureau

provisoire (point 1)	élu (dès le point 2)
Eric CHATTON (Le Centre)	Serge CASTELLA (PS)
François MOOSER (PS)	Nicolas CHARRIÈRE (PLR)
Alain PASCHE (UDC)	Yvan ROESKE (UDC)
Malik SEYDOUX (PLR)	Constantin RUFFIEUX (Le Centre)

Présents

Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre) – Marie-Christine BAECHLER (PS) – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Gabrielle BUSSARD (UDC) – Virginie CASTELLA CUENNET (PLR) – Bruno CLEMENT (Les Vert·e·s) – Isabelle COLLIARD (PS) – Sophie CRUCHET-MICHELOUD (Le Centre) – Jorge DE FIGUEIREDO (PLR) – Léonard DEBONS (Le Centre) – Coline DESPONT (PS) – François DUCREST (PS) – Éric DUPASQUIER (UDC) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Lucile FREYMOND-POCHON (PS) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Philippe JAGGI (Les Vert·e·s) – Erwan KERAVEC (PS) – Ivan KRATTINGER (Le Centre) – Frédéric METTRAUX (PLR) – Augustin MORAND (PLR) – Anne NIQUILLE (Les Vert·e·s) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (Le Centre) – Cyrille PÜRRO (PS) – Martin RAUBER (PS) – François RIME (Les Vert·e·s) – Jacques RIME (UDC) – Julien RIME (UDC) – Éric SEYDOUX (UDC) – Adeline SOTTAS (Le Centre) – Matteo SUDAN (PLR) – Christian WAEBER (UDC) – Sathya WICKRAMASINGAM (PS) – Romain WYSSMÜLLER (PLR)

Excusés

-

Total

50 membres sont présents, 0 sont excusés. La majorité absolue est de 26.

Conseil communal

Maxime PASQUIER, Syndic – Chantal PYTHOUD, Vice-Syndique – Nicolas PASQUIER – Marie-France ROTH PASQUIER – Elodie SURCHAT – Jérôme TORNARE – Patrick VALLELIAN – Kirthana WICKRAMASINGAM – Estelle ZERMATTEN

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Ilirë BEDJETI

Huissier

Inès ROQUE, Police communale

TABLE DES MATIERES

Ouverture de séance	3
1. Constitution du Bureau, présidée par le doyen d'âge, M. André Schibler	7
1.1. Formation du Bureau provisoire	7
1.2. Election à la présidence du Conseil général pour la période de mai 2026 à mai 2027	8
1.3. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période de mai 2026 à mai 2027	9
1.4. Election de quatre scrutateurs-trices pour la législature	10
1.5. Election de quatre scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la législature.....	11
2. Election des membres de la Commission financière.....	15
3. Election des membres de la Commission d'aménagement.....	17
4. Election des membres de la Commission communale des naturalisations	19
5. Election des membres de la Commission jeunesse et famille.....	21
6. Election des membres de la Commission participative centre-ville	22
7. Divers du Conseil général	24
A. Propositions.....	24
B. Postulats.....	24
C. Résolutions.....	25
D. Questions	25
E. Remarques – commentaires.....	25
8. Divers du Conseil communal	25
Clôture de séance.....	26

Ouverture de séance

Le Doyen d'âge, **Monsieur André Schibler**, ouvre la séance par son discours inaugural.

*« Monsieur le Syndic, Madame la Vice-Syndique,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Chères et Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs les Membres du Personnel communal,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la presse, Mesdames et Messieurs,*

Permettez-moi, tout d'abord, de féliciter les Membres de l'exécutif bullois pour leur élection ou leur réélection du 8 mars dernier. J'aimerais leur souhaiter une législature sereine où la collégialité sera de mise. Je relève que pour la première fois de son histoire, notre commune a un exécutif à majorité féminine, et je m'en réjouis.

Je tiens aussi à vous féliciter, Chères et Chers Collègues du Conseil général, pour votre élection ou votre réélection. Le résultat des urnes a respecté l'équilibre politique de notre assemblée ce qui peut faire croire à une certaine satisfaction de la population.

Ce soir, nous nous retrouvons, à nouveau, devant une page qui redevient blanche à l'aube de cette nouvelle législature. Et si je suis devant vous aujourd'hui, je le dois uniquement au fait que je suis le seul représentant des années 50 et que j'endosse, avec grand plaisir, le titre de « Doyen d'âge ». Je vais profiter de cette opportunité pour vous adresser ces quelques mots.

Nous allons donc, écrire une nouvelle page de l'histoire de notre commune, remplir une nouvelle partition qui portera, je l'espère, passablement de notes afin de créer une douce et belle mélodie. Notre commune est en train de vivre une période quelque peu compliquée notamment avec une augmentation de sa population, synonyme d'un développement urbain difficilement contrôlable. Le canton de Fribourg est le canton qui, depuis 15 ans, connaît la plus grande explosion démographique de Suisse. Avec ses 27'353 habitants au 31 décembre 2025, Bulle doit et devra trouver des solutions pour donner satisfaction à sa population. A quel rythme ? A la noire, à la blanche, à la croche, à la ronde, au triolet ? Sans oublier le tempo, qui souvent nous est dicté par des impératifs et des délais presque irréalistes.

La construction de sites scolaires, l'adaptation des bâtiments liés à la culture, l'agrandissement des complexes sportifs, le réaménagement du centre-ville et de différents quartiers, le développement des transports publics, le développement de la mobilité douce, maintenir un centre, des centres attractifs et vivants pour que les différents commerces puissent faire face aux difficultés de la conjoncture actuelle, des zones vertes afin que chacune et chacun puisse trouver un environnement serein et paisible. Tant de défis qui demandent et qui demanderont de notre part beaucoup d'attention et de perspicacité. Il nous faudra savoir dialoguer, échanger, analyser. Nous ne serons pas toujours d'accord, mais nos visions politiques divergentes ne doivent pas nous diviser, elles doivent, au contraire, nous permettre d'être plus efficaces, grâce à des discussions constructives et pertinentes. Nous aurons le droit de défendre notre vision, nos positions, mais nous devons le faire dans un respect mutuel avec compétences et discernement. Nous sommes des élu/es issu/es de partis politiques différents mais nous sommes avant tout des êtres humains qui doivent montrer que « vivre ensemble » n'est pas qu'un slogan mais une réalité.

Lors de la dernière législature, nous avons validé le réaménagement du centre de La Tour-de-Trême et celui du centre-ville. Je me réjouis d'ores et déjà de pouvoir profiter de ces zones apaisées où le piéton, je l'espère, sera l'acteur principal. Le programme pour nous, maintenant, sera la révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL), un enjeu primordial par rapport au développement de notre belle ville. Quels seront les axes de circulation, quels seront les axes de développement ? Ce qui est sûr, c'est que nous devons préserver certaines zones et prévoir des outils qui mettront l'accent sur le développement durable et qui accompagneront une croissance de qualité.

Le tiers de notre exécutif a changé, un vent nouveau va permettre d'avoir une vision qui sera, peut-être, quelque peu différente. Laissons le temps à notre exécutif, à qui nous devons faire confiance, de faire une nouvelle photo, entre autres, de la situation financière, et de nous dire, dans quelque temps, si notre commune peut maintenir un taux d'imposition tel qu'actuellement malgré des finances qui sont sous pression.

Plusieurs commerces ont mis la clé sous le paillason ces dernières années, la période post-covid n'a pas été simple voire, elle a été fatale pour certaines entreprises. Cette situation est préoccupante et nous devons ensemble trouver encore une fois des solutions afin de rendre le centre-ville encore plus attractif et vivant.

La précarité est malheureusement bien présente dans notre région et, pour faire le lien avec le paragraphe précédent, je souhaiterais tellement plutôt voir « Les Cartons du cœur » ou « Les Saint-Bernard du cœur » fermer boutique. Toutefois, je n'ai pas l'impression que ce sera demain la veille. Les demandes augmentent, les dons diminuent... Personnellement, je m'engagerai pour développer encore plus le côté caritatif afin d'aider les plus démunis. Un exemple, « Les Cartons du cœur » ont dû passer de 24 à 20 cartons hebdomadaires pour la distribution, faute de moyens.

Nous remercions souvent, les différents services, le personnel de la commune lors de nos messages. Faisons attention de maintenir cette qualité de travail en acceptant de temps à autres d'apporter des forces nouvelles, d'augmenter ce personnel proportionnellement à la population de notre commune.

Va-t-on vivre la dernière législature avec un Conseil communal de milice ? J'imagine que l'on devra débattre du sujet d'ici peu. Si oui, à combien de membres ? A quel pourcentage ? Qui vivra, verra !

J'espère que tous ces choix qui se feront durant cette période seront réfléchis, judicieux, résultat de discussions ayant qu'un seul but, le bien de notre commune, de notre population !

Personnellement, et s'il vous plaît laissez-moi cette liberté, je demanderai à l'Esprit Saint de protéger cette législature, de protéger tous ses actrices et ses acteurs, du premier violon aux percussionnistes.

Pour terminer, j'aimerais vous souhaiter à toutes et tous une législature qui vous permettra surtout, de rester vous-même, de laisser le paraître de côté et de vivre pleinement les moments présents. Une vie professionnelle qui vous donnera satisfaction et réussite, et surtout une vie privée remplie de plénitude, au milieu de votre famille, au milieu des gens que vous aimez, avec une bonne santé qui vous permettra encore longtemps de les chérir.

Prenez soin de vous, la population bulloise compte sur nous !

Votre Doyen d'âge : André Schibler »

[Applaudissements]

[19h41 Arrivée de Monsieur Eric Dupasquier]

« Je vous communique maintenant quelques informations générales.

Le 8 mars dernier, Mesdames Chantal Pythoud, Marie-France Roth Pasquier, Elodie Surchat, Kirthana Wickramasingam et Estelle Zermatten ainsi que Messieurs Maxime Pasquier, Nicolas Pasquier, Jérôme Tornare et Patrick Vallélian, candidates et candidats au Conseil général, ont préalablement été élus au Conseil communal, ce qui entraîne de fait l'annulation de leur élection au Conseil général, conformément à l'article 3 alinéa 2 du règlement du Conseil général, ce qu'ils ont d'ailleurs confirmé par écrit. En conséquence, les premiers des viennent-ensuite sur les listes des partis concernés ont été proclamés élus par le Bureau électoral, à savoir : Madame Sathya Wyckramasingam et Messieurs Léonard Debons, Ivan Krattinger, Cyrille Pürro, François Ducrest, Jorge de Figueiredo, Hervé Aubert, Sébastien Rime et Philippe Jaggi.

Messieurs Hervé Aubert, proclamé élu PLR, et Sébastien Rime, proclamé élu UDC, ont adressé leur démission au Conseil communal. Selon l'article 77 de la loi sur l'exercice des droits politiques, Madame Virginie Castella Cuennet et Monsieur Julien Rime, premiers des viennent-ensuite des listes concernées, ont été proclamés élus par le Conseil communal en date du 31 mars 2026.

Les 50 membres du Conseil général sont issus des partis politiques suivants : 15 du PS, 12 du PLR, 11 du Centre, 8 de l'UDC et 4 des Vert·e·s. Après discussions entre eux et conformément à l'article 24 du règlement du Conseil général, les partis ont constitué les 4 groupes officiels suivants :

- | | |
|-------------------|------------|
| - PS-Les Vert·e·s | 19 membres |
| - PLR | 12 membres |
| - Le Centre | 11 membres |
| - UDC | 8 membres |

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 21 avril 2026, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant l'éventuel dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au Secrétaire en début de séance ;
- pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.

Lors de la séance préparatoire qui s'est tenue le lundi 13 avril 2026, il a été décidé de ne pas recourir au vote électronique, étant donné que les groupes se sont entendus. Le vote électronique, qui a été décidé par notre assemblée, débutera lors de la séance du 1^{er} juin.

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroud qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroud procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

50 membres sont présents
Personne n'est excusé
majorité : 26

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, rappelle que selon convocation publiée le 24 avril 2026 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 13 avril 2026 entre le Doyen d'âge, les représentants des partis et une délégation du Conseil communal.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers et Conseillères généraux avant la séance de ce soir, je considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Constitution du Bureau, présidée par le doyen d'âge, M. André Schibler
 - 1.1. Formation du Bureau provisoire comprenant le doyen d'âge et quatre scrutateurs/trices qu'il désigne
 - 1.2. Election à la présidence du Conseil général pour la période de mai 2026 à mai 2027
 - 1.3. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période de mai 2026 à mai 2027
 - 1.4. Election de quatre scrutateurs-trices pour la législature
 - 1.5. Election de quatre scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la législature
2. Election des membres de la Commission financière
3. Election des membres de la Commission d'aménagement
4. Election des membres de la Commission communale des naturalisations
5. Election des membres de la Commission jeunesse et famille
6. Election des membres de la Commission participative centre-ville
7. Divers

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, il le soumet au vote :

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 50 voix, l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Constitution du Bureau, présidée par le doyen d'âge, M. André Schibler

1.1. Formation du Bureau provisoire

Conformément à l'article 30 de la loi sur les communes, **Monsieur André Schibler**, Doyen d'âge, procède à la nomination de 4 scrutateurs pour la première partie de cette séance. Il désigne les personnes suivantes comme membres du Bureau provisoire, à savoir

- Monsieur Eric Chatton (Le Centre)
- Monsieur François Mooser (PS-Les Vert·e·s)
- Monsieur Alain Pasche (UDC)
- Monsieur Malik Seydoux (PLR)

et les prie de venir prendre place aux tables du Bureau.

Ces scrutateurs vont, conformément à la loi, fonctionner pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général pour la première année ainsi que pour l'élection des 4 scrutateurs et scrutatrices et 4 scrutateurs et scrutatrices suppléants pour la durée de la législature.

Avant de poursuivre, **Monsieur André Schibler**, Doyen d'âge, communique l'information suivante qui concerne toutes les élections à l'ordre du jour de la présente séance.

Selon l'article 16 alinéa 1 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Toutefois, l'alinéa 3 permet d'éviter le scrutin de liste si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir ; dans ce cas tous les candidats sont élus tacitement à moins que le scrutin de liste ne soit demandé par le cinquième des membres présents.

Cette manière de procéder simplifie grandement le déroulement des opérations étant donné que les partis politiques se sont mis d'accord préalablement, à la désignation de leurs candidats, sur la répartition des sièges entre les groupes.

1.2. Election à la présidence du Conseil général pour la période de mai 2026 à mai 2027

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, passe ensuite à l'élection à la présidence du Conseil général pour la première année. Il informe que les chef·e·s de groupes se sont concertés en ce qui concerne le tournus des présidences durant la législature 2026-2031, à savoir :

2026 – 2027	PS-Les Vert·e·s
2027 – 2028	PLR
2028 – 2029	Le Centre
2029 – 2030	UDC
2030 – 2031	PS-Les Vert·e·s

Chaque année, la vice-présidence revient au groupe qui assume la présidence l'année suivante. En 2030-2031, la vice-présidence reviendra au groupe PLR.

Concernant la candidature à la présidence durant les 12 prochains mois, soit jusqu'en mai 2027, **Monsieur André Schibler**, Doyen d'âge, passe la parole à M. Jonas Brunetti, chef du groupe PS-Les Vert·e·s pour la présentation de sa candidate.

Au nom du groupe PS-Les Vert·e·s, **Monsieur Brunetti** intervient en ces termes :

« Monsieur le Doyen d'âge, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe PS - Les Vert.es a le plaisir de proposer la candidature de Madame Béatrice Dohner-Grandjean.

Architecte de formation, Béatrice exerce aujourd'hui dans un bureau d'architecture de la région. Installée dans la commune depuis plusieurs années, elle s'y est rapidement investie, tant sur le plan politique qu'associatif.

Membre du Conseil général depuis 2022, elle y a directement rejoint le bureau afin d'y assurer le bon déroulement de la dernière législature. Elle a pu y faire preuve de son sens de l'organisation et de son engagement. En parallèle, elle participe activement à la vie locale à travers la société de musique d'Albeuve-Enney et s'implique actuellement dans l'organisation du musical « 1876 – l'incendie ».

Mariée et maman d'un jeune enfant, Béatrice allie engagement professionnel, familial et citoyen avec énergie et sérieux.

C'est avec conviction que nous vous invitons à soutenir sa candidature, persuadé.e.s qu'elle saura s'investir avec rigueur, écoute et sens des responsabilités.

Nous vous remercions de votre attention.

Jonas Brunetti pour le groupe PS - Les Vert.e.s »

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, remercie Monsieur Brunetti et demande s'il existe une autre candidature ou si le scrutin de liste est demandé.

Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Madame Béatrice Dohner-Grandjean élue Présidente
pour la première année de la législature 2026-2031.**

[Applaudissements et remise d'un bouquet de fleurs.]

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, félicite Madame Béatrice Dohner-Grandjean et lui souhaite beaucoup de satisfaction durant sa présidence. Il la remercie de se mettre à la disposition du Législatif de la Ville pour présider les séances de l'année à venir.

1.3. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période de mai 2026 à mai 2027

Pour l'élection à la vice-présidence durant la même période, **Monsieur André Schibler**, Doyen d'âge, passe la parole au groupe PLR, pour la présentation de son candidat.

Au nom du groupe PLR, **Monsieur Augustin Morand** intervient en ces termes :

« Monsieur le Doyen d'âge, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PLR a le plaisir de présenter la candidature de Brian Hofer au poste de vice-président du Conseil général. Brian a vécu toute sa vie dans notre belle ville de Bulle et y a accompli sa scolarité obligatoire, ainsi que le collège. Après dix longs mois de service militaire outre Sarine, il se lance dans des études de droit bilingue à Fribourg. Brian effectuera ensuite son stage d'avocat auprès de l'étude Edifice à Bulle également. Se trouvant actuellement en pleine période d'examens du barreau, il tient à vous rassurer : après plus de 6 ans de droit, il ne compte pas faire tout le reste de travers. Passionné de gastronomie et d'œnologie, il passe l'essentiel de son temps libre sur les courts de tennis, en montagne ou au Tessin, son canton de cœur. Après une législature complète effectuée au sein de ce collège et revêtant désormais le rôle de chef de groupe, c'est avec enthousiasme, rigueur et sens des responsabilités que nous proposons sa candidature à la vice-présidence du Conseil général.

Merci de votre attention,

Augustin Morand, pour le groupe PLR. »

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, remercie Monsieur Augustin Morand et demande s'il y a une autre candidature ou si quelqu'un requiert le scrutin de liste.

Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Monsieur Brian Hofer élu Vice-Président
pour la première année de la législature.**

[Applaudissements et remise d'un bouquet de fleurs]

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, félicite Monsieur Brian Hofer et lui souhaite beaucoup de satisfaction durant sa vice-présidence.

1.4. Election de quatre scrutateurs-trices pour la législature

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, informe l'assemblée que les partis politiques se sont également concertés en ce qui concerne le nombre de scrutateurs. Ils ont décidé de passer à 4, soit 1 pour chaque groupe. Pour information, cette proposition de 4 scrutateurs et scrutatrices est conforme à l'art. 14 du règlement du Conseil général qui en prévoit au minimum un par groupe.

Pour cette élection et toutes les suivantes, les candidatures sont énoncées par ordre alphabétique conformément à l'article 9a du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Les 4 candidatures annoncées par les groupes sont :

1. Monsieur Serge Castella (PS-Les Vert·e·s)
2. Monsieur Nicolas Charrière (PLR)
3. Monsieur Yvan Roeske (UDC)
4. Monsieur Constantin Ruffieux (Le Centre)

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, demande si quelqu'un propose une autre candidature ou requiert le scrutin de liste.

Comme ce n'est pas le cas, il proclame

**Messieurs Serge Castella, Nicolas Charrière, Yvan Roeske et Constantin Ruffieux
élus scrutateurs pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

1.5. Election de quatre scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la législature

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, informe que pour l'élection des suppléant-e-s, les partis politiques proposent les personnes suivantes :

1. Madame Marie-Christine Baechler (PS-Les Vert·e·s)
2. Monsieur Charles-Henri Brandt (PLR)
3. Monsieur Alain Pasche (UDC)
4. Madame Anne-Luce Pernet Baeriswyl (Le Centre)

Il demande si une autre candidature est annoncée ou si le scrutin de liste est demandé.

Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Madame Marie-Christine Baechler, Messieurs Charles-Henri Brandt et
Alain Pasche, ainsi que Madame Anne-Luce Pernet Baeriswyl
élu-e-s scrutateurs et scrutatrices suppléants pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

Monsieur André Schibler, Doyen d'âge, déclare que cette première partie de la séance constitutive du Conseil général est arrivée à son terme. Il remercie les scrutateurs du Bureau provisoire qui peuvent regagner leur place dans la salle. Pour la suite des débats, il cède la place à Madame Béatrice Dohner-Grandjean, Présidente élue pour les 12 premiers mois de la législature. Il prie le Vice-Président et les scrutateurs nouvellement élus de prendre place aux tables prévues pour les membres du Bureau du Conseil général.

[Applaudissements et remise d'un bouquet au Président Doyen d'âge]

. / .

Madame Béatrice Dohner-Grandjean, Présidente 2026, prend la parole :

*« Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères généraux, Chers collègues,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse,
Mesdames et Messieurs,*

Tout d'abord, je souhaite vous remercier !

Merci à toutes et tous pour votre marque de confiance en me désignant à ce poste de présidente lors de notre première année de législature et merci à tout mon groupe pour le soutien déjà apporté et celui à venir.

Une nouvelle législature, un renouvellement du Conseil général et du Conseil communal, de nouvelles idées, un engouement et engagement renouvelé pour notre ville, ouvrent des pages que nous aurons la chance et le devoir de remplir. Nous aurons l'opportunité de créer et d'avancer ensemble pour l'avenir de notre commune, tout en assumant la continuité des projets et objectifs en cours.

Si la tâche de présider cette assemblée me revient pour l'année à venir, je ne serai que la porte-parole de notre engagement à toutes et tous. Pour la partie administrative, je sais d'ores et déjà que je pourrai compter sur l'excellent travail de Madame Nicole Jacqueroud et de l'administration communale que je remercie d'avance. Quant aux débats, il reviendra à chacune et chacun d'entre vous d'en assurer la qualité.

Au Conseil général, nous faisons entendre nos propres convictions, nos critiques et nos idées pour notre ville. Nous portons surtout la parole de toutes les habitantes et habitants de notre commune. Nous avons la tâche de les écouter et de les représenter. Il est donc plus que nécessaire d'être 50 membres pour endosser cette responsabilité collective.

Je remercie mon collègue André Schibler pour l'ouverture de cette séance, qu'il a menée avec brio et une certaine sagesse. Il a mis en lumière les principaux enjeux qui guideront cette législature et je ne peux que me rallier à ses propos.

D'ailleurs, je me réjouis des premières étapes du réaménagement du centre-ville, qui vont permettre de changer nos habitudes, d'améliorer la qualité de vie au centre et de proposer des solutions à l'échelle de notre ville, une ville en mouvement.

Pour aboutir à de bons projets, il est donc essentiel de collaborer. J'espère que chaque groupe de ce Conseil général saura écouter les autres, afin de construire ensemble des propositions solides ou, simplement, de ne pas refuser des propositions en restant dans les limites partisans, parfois trop étroites.

Je viens d'une famille avec des sensibilités politiques très diverses, où les repas sont souvent animés par des débats qui peuvent être houleux mais toujours respectueux. Peu importe les idées échangées, après avoir débattu, nous avons toujours plaisir à partager de bons moments ensemble.

Au Conseil général, nous n'aurons sans doute pas souvent l'occasion de partager des moments aussi rassembleurs, même si un apéritif, que j'espère convivial, suivra cette séance. Nous aurons par contre

l'occasion de débattre dans le même respect de l'autre et de ses idées, en restant ouvert.e.s aux échanges constructifs.

Mon rôle sera d'être garante d'une répartition équilibrée de la parole entre les élu.e.s. Je ne peux que vous encourager à vous exprimer, quelle que soit votre aisance ou votre expérience.

Au début de mon engagement, j'ai souvent souhaité changer les choses en trouvant LA bonne idée. Cela ne se déroule rarement aussi simplement, mais chacun de nos engagements a un impact sur la vie quotidienne de notre commune, à différentes échelles. Notre commune investit, et il est nécessaire de poursuivre cet effort, autant dans l'accompagnement de notre développement urbain que dans tout ce qui contribue à renforcer le « vivre ensemble ».

En acceptant la tâche qui m'est confiée, je me suis sentie à la fois trop jeune, en me demandant ce que je pouvais réellement apporter, et en même temps un peu plus âgée, en prenant conscience de la responsabilité qui m'incombe. J'ai l'impression que ce contraste reflète finalement plutôt bien le Conseil général, avec sa dimension multigénérationnelle qui constitue une véritable richesse pour rester à l'écoute de la population.

Aujourd'hui, je souhaite naïvement et simplement la bonne entente et le respect dans les discussions et propositions à venir.

Restons fidèles à nos engagements mais ouvert.e.s aux propositions de chaque groupe, avec comme but premier, l'intérêt général de la population bulloise que nous représentons.

Je vous remercie de votre attention et d'avance merci pour tout le travail que nous allons effectuer ensemble. »

[Applaudissements]

Madame la Présidente invite les membres du Bureau à d'ores et déjà prendre note qu'ils seront convoqués à une entrevue avec une délégation du Conseil communal, le lundi 11 mai 2026 à 18h00 au bâtiment administratif de la rue du Château-d'En-Bas 33 afin de finaliser l'ordre du jour de la prochaine séance du Législatif, le lundi 1^{er} juin 2026 à 19h30.

Comme prévu par le règlement du Conseil général, elle passe maintenant la parole à M. le Syndic.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Maxime Pasquier, Syndic**, prononce son discours d'ouverture de législature.

*« Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les représentants des Départements et des Services de la Ville,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens présents à la tribune,*

C'est avec un grand honneur – et une certaine émotion, je l'avoue – que je prends la parole ce soir au nom du nouveau Conseil communal, à l'occasion de cette première séance du Conseil général de la législature 2026-2031.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes félicitations à chacune et chacun d'entre vous pour votre élection du 8 mars. Mes encouragements et remerciements vont également et en particulier à Mme la Présidente et Monsieur le Vice-Président ainsi qu'à toutes les personnes élues ou non qui vont investir de leur temps, dès ce soir, dans les différentes fonctions et commissions. Votre engagement témoigne d'un attachement profond à notre ville, à sa qualité de vie et à son avenir. Servir la collectivité n'est jamais un geste anodin : c'est un choix exigeant, mais aussi profondément enrichissant.

Bulle est une ville décidément à part. Une ville qui grandit, qui se transforme, mais qui sait rester fidèle à ses racines. Entre dynamisme économique, richesse sportive et culturelle et cadre de vie enviable, nous avons la chance d'évoluer dans une commune qui conjugue tradition et modernité. Même le développement urbain semble avancer avec le bon rythme : trop vite pour d'aucuns, trop lentement pour d'autres. Tout est question de point de vue certes, mais il s'agit aussi d'un équilibre parfois fragile à préserver.

Cette évolution pose aussi des défis : croissance démographique, infrastructures, aménagement du territoire, mobilité, transition énergétique, cohésion sociale : autant de dossiers qui nous attendent et qui nécessiteront dialogue, responsabilité et esprit constructif.

Le Conseil communal que j'ai l'honneur de représenter ce soir est pleinement conscient de ces enjeux. Nous abordons cette législature avec détermination, mais aussi avec humilité. Car gouverner une ville comme Bulle, ce n'est pas imposer une vision, c'est construire ensemble, avec vous, avec la population, et avec tous les acteurs qui font vivre notre belle commune.

Le Conseil général joue pour sa part un rôle essentiel. Vous êtes le cœur du débat démocratique local. Vos échanges, parfois animés – mais toujours, je l'espère, respectueux – permettent d'enrichir les décisions et de garantir qu'elles reflètent au mieux les attentes de la population. Vous êtes les premiers relais et témoins des aspirations et doléances de nos habitantes et habitants et cela implique une certaine responsabilité morale.

Dans ce contexte, il est particulièrement réjouissant de pouvoir compter sur un esprit de collaboration solide entre les différentes instances communales. Tous les membres du Conseil communal se réjouissent de travailler à vos côtés, dans un climat de confiance. Les divergences d'opinion font partie du jeu démocratique et sont même nécessaires si elles sont constructives. Surtout, elles doivent toujours nous conduire vers un objectif commun : le bien de Bulle et de sa population.

Enfin, permettez-moi de formuler un vœu simple et quelque peu idéaliste pour cette nouvelle législature : que nous sachions garder, dans nos travaux et réflexions, à la fois le sérieux que requièrent nos responsabilités... et cette capacité toute bulloise à ne jamais nous prendre complètement au sérieux. Après tout, une ville qui sait rire ensemble est une ville qui sait vivre ensemble.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite, au nom du Conseil communal, à toutes et à tous, une excellente législature. »

[Applaudissements]

Au nom du Conseil général, **Madame la Présidente** remercie Monsieur le Syndic.

Elle poursuit avec les élections des membres des diverses commissions, en appliquant les mêmes règles que pour l'élection des membres du Bureau. Elle rappelle que les commissions s'organisent elles-mêmes.

2. Election des membres de la Commission financière

Concernant l'élection de la Commission financière, **Madame la Présidente** rappelle que le Conseil général doit nommer, en son sein, au minimum 5 membres, conformément à l'article 15 alinéa 1 du règlement du Conseil général, chaque groupe politique ayant droit à au minimum un représentant.

Durant la précédente législature, la Commission était composée de 9 membres. Après concertation, les partis proposent de porter ce nombre à 8 pour la nouvelle législature.

Elle passe la parole aux représentants des groupes dans l'ordre des forces politiques pour leurs éventuelles remarques sur cette proposition ainsi que pour annoncer leurs candidat-e-s.

Monsieur Jonas Brunetti pour le groupe PS-Les Vert·e·s :

« Merci Madame la Présidente.

Chères et chers collègues,

Le groupe PS propose Madame Carole Fritschi ainsi que Messieurs François Ducrest et François Mooser comme membres de la Commission financière. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brunetti et passe la parole au groupe PLR.

Monsieur Brian Hofer pour le groupe PLR :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe PLR n'a pas d'objection quant à la réduction au nombre de 8 membres et présente Messieurs Yves Bosson et Matteo Sudan à la Commission financière. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hofer et passe la parole au groupe Le Centre.

Monsieur Baptiste Pasquier pour le groupe Le Centre :

« Merci Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs,

Le groupe Le Centre n'a pas de remarques à formuler par rapport au nombre de membres de cette commission et propose les candidatures de Madame Adeline Sottas et de moi-même, Baptiste Pasquier. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe UDC.

Madame Gabrielle Bussard pour le groupe UDC :

« Merci Madame la Présidente.

Chères et chers collègues,

Le Groupe UDC présente Monsieur Jacques Rime à la Commission financière. »

Madame la Présidente remercie Madame Bussard et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Cela n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 50 voix, le nombre de 8 membres pour la Commission financière.**

Les partis politiques ont annoncé les 8 candidatures suivantes :

1. Monsieur Yves Bosson (PLR)
2. Monsieur François Ducrest (PS-Les Vert·e·s)
3. Madame Carole Fritschi (PS-Les Vert·e·s)
4. Monsieur François Mooser, (PS-Les Vert·e·s)
5. Monsieur Baptiste Pasquier (Le Centre)
6. Monsieur Jacques Rime (UDC)
7. Madame Adeline Sottas (Le Centre)
8. Monsieur Matteo Sudan (PLR)

Madame la Présidente demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste.

Tel n'étant pas le cas, elle déclare que

Yves Bosson, François Ducrest, Carole Fritschi, François Mooser, Baptiste Pasquier, Jacques Rime, Adeline Sottas et Matteo Sudan sont proclamé-e-s élu-e-s membres de la Commission financière pour la durée de la législature.

[Applaudissements]

Madame la Présidente invite les membres de la Commission financière à prendre note qu'ils seront prochainement convoqués à une entrevue avec la Commission administrative du Conseil communal, pour la remise des comptes en présence de la fiduciaire, le lundi 11 mai à 18h15 au bâtiment administratif, rue du Château-d'En-Bas 33.

3. Election des membres de la Commission d'aménagement

L'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) prévoit que cette commission soit composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par le Législatif. Il ressort du libellé de cet article que les personnes élues par le Conseil général ne doivent pas obligatoirement en être membres. Quant à l'article 15 alinéa 2 du règlement du Conseil général, il prévoit que celui-ci élise ses représentants qui seront au minimum 5. Durant la législature 2021-2026, la Commission d'aménagement était composée de 10 membres nommés par le Conseil général, les représentants du Conseil communal et des départements technique et urbanisme participaient aux séances avec voix consultative.

Les groupes se sont mis d'accord et proposent de fixer à 11 le nombre des représentants du Conseil général au sein de la Commission d'aménagement.

Madame la Présidente passe la parole aux représentants des groupes dans l'ordre des forces politiques pour leurs éventuelles remarques sur cette proposition ainsi que pour annoncer leurs candidat-e-s.

Monsieur Jonas Brunetti pour le groupe PS-Les Vert-e-s :

« Merci Madame la Présidente.

La composition proposée pour la Commission nous convient. Le groupe PS propose Messieurs Martin Rauber, Cyrille Pürro, Bruno Clément et moi-même, Jonas Brunetti comme membres de la Commission d'aménagement. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brunetti et passe la parole au groupe PLR.

Monsieur Brian Hofer pour le groupe PLR :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe PLR n'a pas d'objection quant au nombre de membres de la Commission d'aménagement et propose Messieurs Charles-Henri Brandt, Brian Hofer et Romain Wyssmüller. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hofer et passe la parole au groupe Le Centre

Monsieur Baptiste Pasquier pour le groupe Le Centre :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe Le Centre n'a pas de remarques à formuler par rapport au nombre de membres de cette Commission et propose les candidatures de Messieurs Léonard Debons et Yvan Krattinger. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe UDC.

Madame Gabrielle Bussard pour le groupe UDC :

« Merci Madame la Présidente.

L'UDC n'a pas d'objection quant à la proposition du nombre de personnes de la Commission d'aménagement et propose Messieurs Alain Pasche et Yvan Roeske. »

Madame la Présidente remercie Madame Bussard pour le groupe UDC et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Cela n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 50 voix, le nombre de 11 membres pour la Commission d'aménagement.**

Les Partis politiques ont annoncé les 11 candidatures suivantes :

1. Monsieur Charles-Henri Brandt (PLR)
2. Monsieur Jonas Brunetti (PS-Les Vert·e·s)
3. Monsieur Bruno Clément (PS-Les Vert·e·s)
4. Monsieur Léonard Debons (Le Centre)
5. Monsieur Brian Hofer (PLR)
6. Monsieur Yvan Krattinger (Le Centre)
7. Monsieur Alain Pasche (UDC)
8. Monsieur Cyrille Pürro (PS-Les Vert·e·s)
9. Monsieur Martin Rauber (PS-Les Vert·e·s)
10. Monsieur Yvan Roeske (UDC)
11. Monsieur Romain Wyssmüller (PLR)

Madame la Présidente demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste.

Comme ce n'est pas le cas, elle déclare que

Charles-Henri Brandt, Jonas Brunetti, Bruno Clément, Léonard Debons, Brian Hofer, Yvan Krattinger, Alain Pasche, Cyrille Pürro, Martin Rauber, Yvan Roeske et Romain Wyssmüller sont proclamés élus membres de la Commission d'aménagement pour la durée de la législature.

[Applaudissements]

4. Election des membres de la Commission communale des naturalisations

Madame la Présidente relève que, selon l'article 43 alinéa 1 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF), la Commission communale des naturalisations doit être composée de 5 à 11 membres, élus par l'assemblée communale ou le Conseil général et choisis parmi les citoyens et citoyennes actifs domiciliés dans la commune.

Lors de la précédente législature, cette commission était formée de 7 membres : 2 membres du Conseil communal proposés par ce dernier, 5 membres du Conseil général proposés par le Législatif.

Lors de la réunion préparatoire, les groupes ont proposé de maintenir 5 représentants.

Pour cette législature, les groupes proposent donc de nommer 5 représentants et le Conseil communal propose de maintenir 2 représentants, soit 7 personnes en tout.

Madame la Présidente passe la parole aux représentants des groupes dans l'ordre des forces politiques pour leurs éventuelles remarques sur cette proposition ainsi que pour annoncer leurs candidat-e-s.

Monsieur Jonas Brunetti pour le groupe PS-Les Vert-e-s :

« Merci Madame la Présidente.

La composition proposée pour la commission convient au groupe PS-Les Vert-e-s qui propose Madame Sathya Wickramasingam et Monsieur André Schibler comme membres de la Commission des naturalisations. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brunetti et passe la parole au groupe PLR.

Monsieur Brian Hofer pour le groupe PLR :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe PLR n'a pas de commentaires à faire quant au nombre de membres de la Commission des naturalisations et propose Madame Emmanuelle Favre Gende. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hofer et passe la parole au groupe Le Centre.

Monsieur Baptiste Pasquier pour le groupe Le Centre :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe Le Centre n'a pas de remarques à formuler par rapport au nombre de membres de cette Commission et propose la candidature de Madame Chantal Frossard. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe UDC.

Mme Gabrielle Bussard pour le groupe UDC :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe UDC n'a pas d'objection et présente Monsieur Alain Pasche, comme membre de la Commission des naturalisations. »

Madame la Présidente remercie Madame Bussard pour le groupe UDC et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Cela n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 50 voix, le nombre de 7 membres pour la Commission des naturalisations.**

Pour la Commission communale des naturalisations, le Conseil communal propose les 2 membres suivants de l'Exécutif :

1. Madame Chantal Pythoud, Vice-Syndique (PS)
2. Madame Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale (Le Centre)

Les groupes politiques proposent les candidatures suivantes :

1. Madame Emmanuelle Favre Gende (PLR)
2. Madame Chantal Frossard (Le Centre)
3. Monsieur Alain Pasche (UDC)
4. Monsieur André Schibler (PS-Les Vert·e·s)
5. Madame Sathya Wickramasingam (PS-Les Vert·e·s)

Madame la Présidente demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste.

Comme ce n'est pas le cas, elle déclare que

**Emmanuelle Favre Gende, Chantal Frossard, Alain Pasche,
Chantal Pythoud, Marie-France Roth Pasquier, André Schibler et Sathya Wickramasingam sont
proclamé-e-s élu-e-s membres de la Commission des naturalisations
pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

5. Election des membres de la Commission jeunesse et famille

Madame la Présidente informe que la disposition de l'art. 36 de la loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. La reconstitution de la Commission jeunesse et famille doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général. Durant la législature précédente, elle était composée de 11 membres élus et 2 représentants de la jeunesse désignés par la Commission. Les représentants du Conseil communal et du Service de la jeunesse participaient aux séances avec voix consultative.

Après concertation, les partis ont décidé de porter à 8 le nombre de membres élus par le Conseil général.

Madame la Présidente passe la parole aux représentants des groupes dans l'ordre des forces politiques pour leurs éventuelles remarques sur cette proposition ainsi que pour annoncer leurs candidat-e-s.

Monsieur Jonas Brunetti pour le groupe PS-Les Vert-e-s :

« Merci Madame la Présidente.

La composition proposée pour la Commission convient au groupe PS-Les Vert-e-s qui propose Mesdames Coline Despont et Lucile Freymond-Pochon ainsi que Monsieur Philippe Jaggi comme membres de la Commission de Jeunesse et Famille. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brunetti et passe la parole au groupe PLR.

Monsieur Brian Hofer pour le groupe PLR :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe PLR n'a pas de commentaire à faire quant au nombre de membres de la Commission et propose Messieurs Charles-Henri Brandt et Frédéric Mettraux comme candidats. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hofer et passe la parole au groupe Le Centre.

Monsieur Baptiste Pasquier pour le groupe Le Centre :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe Le Centre n'a pas de remarques à formuler par rapport au nombre de membres de cette Commission et propose les candidatures de Mesdames Anne-Luce Pernet-Baeriswyl et Sophie Cruchet-Micheloud. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe UDC.

Madame Gabrielle Bussard pour le groupe UDC :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe UDC n'a pas d'objection et propose moi-même Madame Gabrielle Bussard. »

Madame la Présidente remercie Madame Bussard et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Cela n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote.

✋ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 50 voix, le nombre de 8 membres pour la Commission jeunesse et famille.**

Les Partis politiques ont annoncé les 8 candidatures suivantes :

1. Monsieur Charles-Henri Brandt (PLR)
2. Madame Gabrielle Bussard (UDC)
3. Madame Sophie Cruchet-Micheloud (Le Centre)
4. Madame Coline Despont (PS-Les Vert·e·s)
5. Madame Lucile Freymond-Pochon (PS-Les Vert·e·s)
6. Monsieur Philippe Jaggi (PS-Les Vert·e·s)
7. Monsieur Frédéric Mettraux (PLR)
8. Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl (Le Centre)

Madame la Présidente demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste.

Comme ce n'est pas le cas, elle déclare que

**Charles-Henri Brandt, Gabrielle Bussard, Sophie Cruchet-Micheloud, Coline Despont,
Lucile Freymond-Pochon, Philippe Jaggi, Frédéric Mettraux, Anne-Luce Pernet-Baeriswyl
sont proclamé-e-s élu-e-s membres de la Commission jeunesse et famille
pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

6. Election des membres de la Commission participative centre-ville

Madame la Présidente vous informe que la disposition de l'art. 36 de la loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. La reconstitution de la Commission participative centre-ville doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général. Durant la législature précédente, elle était composée de 6 membres élus.

Après concertation, les partis ont décidé de porter à 4 le nombre de membres élus par le Conseil général.

Madame la Présidente passe la parole aux représentants des groupes dans l'ordre des forces politiques pour leurs éventuelles remarques sur cette proposition ainsi que pour annoncer leurs candidat-e-s.

Monsieur Jonas Brunetti pour le groupe PS-Les Vert·e·s :

« Merci Madame la Présidente.

La composition proposée par la Commission convient au Groupe PS-Les Vert·e·s qui propose Monsieur François Rime comme membre de la Commission participative centre-ville. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brunetti et passe la parole au groupe PLR.

Monsieur Brian Hofer pour le groupe PLR :

« Merci Madame la Présidente.

Nous n'avons pas de remarques quant à la composition de la Commission participative centre-ville et proposons la candidature de Madame Virginie Castella Cuennet. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hofer et passe la parole au groupe Le Centre

Monsieur Baptiste Pasquier pour le groupe Le Centre :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe Le Centre n'a pas de remarques à formuler par rapport au nombre de membres de cette Commission et propose la candidature de Monsieur Eric Chatton. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe UDC.

Madame Gabrielle Bussard pour le groupe UDC :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe n'a pas de remarque à formuler et propose Monsieur Christian Waeber. »

Madame la Présidente remercie Madame Bussard et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Cela n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 50 voix, le nombre de 4 membres pour la Commission participative centre-ville.**

Les partis politiques ont annoncé les 4 candidatures suivantes :

1. Madame Virginie Castella Cuennet (PLR)
2. Monsieur Eric Chatton (Le Centre)
3. Monsieur François Rime (PS-Les Vert·e·s)
4. Monsieur Christian Waeber (UDC)

Madame la Présidente demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste.

Comme ce n'est pas le cas, elle déclare que

**Virginie Castella Cuennet, Eric Chatton, François Rime et Christian Waeber
sont proclamé-e-s élu-e-s membres de la Commission participative centre-ville
pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

7. Divers du Conseil général

Madame la Présidente rappelle que, selon le document que chacun a reçu avec la convocation, un ordre est à respecter pour les divers, à savoir : les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si un membre souhaite transmettre une proposition. Tel n'étant pas le cas, elle propose de passer aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si un membre souhaite transmettre un postulat. Tel n'étant pas le cas, elle propose de passer aux résolutions.

C. Résolutions

Comme le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Madame la Présidente** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Madame la Présidente demande si un membre souhaite transmettre une question. Tel n'étant pas le cas, elle propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre souhaite formuler une remarque ou un commentaire. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

8. Divers du Conseil communal

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil communal souhaite s'exprimer.

Tel n'étant pas le cas, elle donne la parole à **Monsieur le Syndic** pour sa conclusion.

*« Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et du Conseil général,*

Il n'y a pas de remarques particulières de mon côté, si ce n'est celle, encore une fois, de vous remercier toutes et tous pour votre présence ce soir et votre engagement futur. Vous avez accepté une fonction politique qui vous apportera, à n'en pas douter, de multiples sources de réjouissances et de légers agacements également. Merci. »

Clôture de séance

Madame la Présidente demande encore quelques instants d'attention avant de clore la séance :

« Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Bedjeti qui vous a déjà communiqué son adresse et qui, sur demande, vous la communiquera volontiers. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Au nom de Monsieur André Schibler, qui a ouvert cette séance, et du parti socialiste, j'ai le plaisir de vous inviter toutes et tous à l'apéritif qui suivra. Nous aurons ainsi l'occasion d'échanger et de faire connaissance, entre nouveaux et anciens élu-e-s, autour d'un verre servi par le restaurant de l'Hôtel de Ville et de quelques apéritifs préparés par la Boulangerie Grangier.

Je vous remercie pour le bon déroulement de cette séance constitutive et me réjouis de poursuivre le travail lors des prochaines séances avec les différentes commissions constituées aujourd'hui, afin d'aborder ensemble les enjeux importants qui nous attendent.

Il est 20h34, je clos les débats, vous souhaite une excellente fin de soirée et vous remercie pour la qualité des débats. »

La séance est levée à 20h34

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Béatrice Dohner-Grandjean

Nicole Jacqueroud

Le Président Doyen d'âge

La Secrétaire au procès-verbal

André Schibler

Ilirë Bedjeti